



**DEBAT
D'ORIENTATION
BUDGETAIRE 2019**

**COMMUNE
DE PIERREVERT**

INTRODUCTION :

La tenue du débat d'orientation budgétaire (DOB) est obligatoire dans les communes de plus de 3500 habitants. En conséquence, la délibération relative au vote du budget qui serait prise sans DOB préalable serait entachée d'illégalité.

La délibération relative au DOB est obligatoire car elle permet de prendre acte de la tenue du DOB et de prémunir les collectivités contre un éventuel contentieux engagé par un tiers devant une juridiction administrative. Le DOB est nécessairement relaté dans un compte-rendu de séance.

Dans un délai de 15 jours, le DOB doit être mis à la disposition du public, lequel doit être avisé de cette mise à disposition par tout moyen (site internet, publication,...) *Décret n° 2016-841 du 24/06/2016*

Les objectifs du DOB sont de permettre au conseil municipal de :

- Discuter des orientations budgétaires de l'exercice, des engagements pluriannuels ainsi que de la structure et de la gestion de la dette contractée
- D'être informé sur l'évolution de la situation financière de la collectivité

En outre une nouvelle obligation est apparue avec la loi de programmation des finances publiques 2018-2022 qui est de faire figurer les objectifs d'évolution des dépenses réelles de fonctionnement et du besoin de financement de la collectivité.

Ce débat doit permettre à l'assemblée délibérante d'appréhender les conditions d'élaboration du budget afin de pouvoir dégager des priorités budgétaires, sur la base d'éléments d'analyse rétrospective et prospective.

PLAN :

I/ - CONTEXTE GENERAL

- Situation globale
- Conséquences pour les collectivités

II/ - TENDANCES BUDGETAIRES DE LA COLLECTIVITE

- Recettes de fonctionnement
 - Fiscalité
 - Concours de l'Etat
 - Autres recettes (produits des services...)
- Dépenses de fonctionnement
 - Dépenses de personnel
 - Subventions
 - Autres dépenses de fonctionnement
- Section d'Investissement
 - Dette
 - Recettes d'investissement
 - Dépenses d'investissement

III/ - PROGRAMMATION DES INVESTISSEMENTS DE LA COLLECTIVITE

- Rappel
- Pour 2019

I/ - CONTEXTE GENERAL : Situation économique

A) SITUATION GLOBALE

1) LA ZONE EURO

- **La croissance de la zone euro, après une embellie en 2017, s'affaiblit considérablement en 2018.**

En effet, si l'Espagne s'est relativement bien maintenue (0,6%) et si la France a progressé (0,4%) au troisième trimestre, la croissance est entrée en territoire négatif en Italie (-0,12%), et davantage encore en Allemagne (-0,2%) en raison du ralentissement de la production industrielle et plus particulièrement de celle de l'automobile, fortement affaiblie par l'entrée en vigueur en septembre de nouvelles normes concernant les tests des émissions de gaz à effet de serre sur les voitures neuves.

Les indicateurs avancés, notamment celui des nouvelles commandes à l'export, se sont retournés dès le début de l'année, se rapprochant progressivement de la zone de contraction. Leur dégradation reflète la détérioration de l'environnement international, marqué par les tensions commerciales et géopolitiques entre la Chine et les Etats-Unis, les difficultés des pays émergents, ainsi que l'incertitude croissante entourant le Brexit. En fin d'année, les indicateurs avancés, en Italie dès octobre et en France depuis décembre, ont basculé en zone de récession, reflétant les tensions sociales et politiques internes à ces deux pays (tensions sur le budget en Italie, et mouvement des gilets jaunes en France).

2) EN FRANCE

- **Un rebond temporaire de la croissance est toutefois attendu en 2019**

Après une croissance vigoureuse de 2,3% en 2017, la dynamique économique s'est fortement affaiblie en 2018.

Ce ralentissement s'explique majoritairement par la faiblesse de la demande des ménages, dont le pouvoir d'achat a été réduit par la hausse simultanée de l'inflation et de la fiscalité sur l'énergie et le tabac.

Atteignant tout juste +0,2% aux deux premiers trimestres, la croissance est légèrement remontée à +0,3% au troisième trimestre, boostée par l'explosion des ventes de voitures neuves en août.

Le mouvement des gilets jaunes qui a éclaté mi-novembre devrait toutefois exercer un impact négatif sur la consommation privée comme l'investissement des entreprises au dernier trimestre.

Si la croissance est attendue à 0,3% au quatrième trimestre, elle ne devrait cependant pas dépasser 1,5% en moyenne sur l'année.

Les mesures sociales prises par le gouvernement en réponse au mouvement des gilets jaunes (gel de la fiscalité sur l'énergie et le carburant en 2019, défiscalisation des heures supplémentaires et augmentation de la prime d'activité) conjuguées à la chute des prix du pétrole observée en fin d'année devraient soutenir la consommation et la croissance désormais attendue à 1,8% en 2019.

Sous l'impact de réformes structurelles favorables à la création d'emplois (crédit d'impôt CICE, pacte de responsabilité et de solidarité), le taux de chômage a continué à baisser en 2018 atteignant 8,9% en octobre selon Eurostat, un niveau légèrement inférieur au niveau structurel estimé par la Commission Européenne à 9,1%.

▪ **Ainsi qu'un ralentissement de l'inflation**

Affectée comme le reste du monde par la remontée des prix du pétrole jusqu'au 4 octobre, l'inflation française a en outre été boostée par le relèvement de la fiscalité sur l'énergie et le tabac. L'inflation a ainsi augmenté progressivement atteignant un pic à 2,2% en octobre, avant de diminuer en fin d'année suite à l'effondrement du cours du pétrole.

In fine, l'inflation française a largement dépassé celle de la zone euro tout au long de l'année, s'élevant à 2,1% en moyenne contre 1,7% en zone euro en 2018. La suspension durant toute l'année 2019 des hausses de taxes sur les carburants liées à la composante carbone et à la convergence diesel/essence, ainsi que le gel des tarifs de l'électricité et du gaz jusqu'en juin, associés au recul des prix du pétrole attendu autour de 60 euros le baril, devraient néanmoins fortement réduire l'inflation en 2019.

L'inflation est estimée à 1,2%, soit un retour au niveau de 2017. Cette moindre inflation devrait redonner du pouvoir d'achat aux ménages, un facteur favorable à la consommation, moteur traditionnel de la croissance en France en panne en 2018.

Malgré le ralentissement du commerce international, le solde commercial français s'est redressé au troisième trimestre, les importations ayant nettement plus ralenti que les exportations. Ces dernières devraient néanmoins s'améliorer au quatrième trimestre en raison des livraisons de commandes aéronautiques et navales.

▪ **Et le maintien de bonnes conditions de crédits**

Les conditions d'octroi de crédit demeurent accommodantes tant pour les entreprises que pour les ménages. Ces derniers bénéficient de la baisse continue depuis février des taux d'intérêt des crédits au logement, qui ont renoué en novembre avec leur plus bas niveau historique de 1,5% de décembre 2016.

Malgré des conditions de financement favorables (faiblesse des taux d'intérêt, réduction d'impôt du régime Pinel, prêts à taux zéro), la demande de crédit des ménages pour l'habitat décélère à nouveau au troisième trimestre sous l'effet de la hausse des prix dans l'immobilier. Après avoir décéléré jusqu'en juin, l'ensemble des crédits aux ménages est reparti à la hausse.

▪ **Mais une consolidation budgétaire retardée**

Sortie officiellement en juin 2018 de la procédure européenne de déficit excessif ouverte à son encontre en 2009, la France fait face depuis à une dégradation de ses finances publiques. En septembre, les révisions méthodologiques appliquées par l'Insee conduisant notamment à requalifier SNCF Réseau en administration publique depuis 2016, ont légèrement détérioré le

CC-20190215

Source partie I : site web de la caisse d'épargne

Les chiffres 2018 cités sont susceptibles d'évoluer, l'exercice n'étant pas définitivement clos lors de la rédaction du DOB

déficit public (passé de 2,6% à 2,7%) et considérablement alourdi la dette publique, qui a atteint le niveau record de 98,5 % en 2017.

Si le projet de loi de finances 2019 initial prévoyait une dégradation temporaire de -2,6% de PIB de déficit en 2018 à -2,9% en 2019, le budget voté fin décembre 2018 prévoit désormais une détérioration plus importante à -2,7% en 2018 et -3,2% en 2019 en raison du mouvement des gilets jaunes. Le gouvernement a en effet dû renoncer aux recettes attendues de la hausse de la fiscalité sur le carburant et l'énergie et consentir à des mesures sociales (revalorisation de la prime d'activité en 2019, défiscalisation et suppression des cotisations sociales sur les heures supplémentaires et sur la prime annuelle exceptionnelle, annulation de la hausse de 1,7 point de CSG pour 30% supplémentaires de retraités). Le coût total est estimé à 11 Mds€, financé partiellement à hauteur de 4 Mds € mobilisant notamment les entreprises à travers la mise en place d'une taxe sur les GAFA (Google, Apple, Facebook et Amazon), et le report de la baisse de l'impôt sur les sociétés pour les entreprises de plus de 250 millions € de chiffre d'affaires.

En conséquence, la dette devrait continuer à croître jusqu'en 2020, atteindre 99,5 % en 2019 et frôler 100% en 2020.

B) LES CONSEQUENCES POUR LES COLLECTIVITES

Elles découlent notamment de la loi de programmation des finances publiques 2018 – 2022 qui donne le cadre quinquennal et de la loi de finances (LFI) pour 2019 qui s'inscrit dans la continuité :

- **Restriction des dépenses de fonctionnement**
- **Incidations au maintien du niveau d'investissement**
- **Présentation de la seconde tranche de baisse de la taxe d'habitation**

Il convient de noter que la LFI 2019 précède le projet de loi sur la réforme de la fiscalité locale prévu courant 2019 pour permettre aux futurs candidats aux élections locales en 2020 de savoir dans quel cadre financier ils pourront inscrire leur action et, dans un premier temps, leur programme.

Dans son article 77, la LFI 2019 prévoit des transferts financiers de l'Etat aux collectivités en hausse.

2019 : 111,4 Mds € / 2018 : 104,6 Mds € / Augmentation : 6,5%

Le niveau de la Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) est stabilisé en 2019.

Cette dernière provient des prélèvements sur les recettes (PSR) de l'Etat qui s'élèvent à 40,575 milliards d'euros en 2019 et sont en très légère augmentation de 0,6% par rapport à la LFI 2018.

Le niveau global de la DGF fixé à 26,9 milliards € en 2019 est maintenu à son niveau 2018.

CC-20190215

Source partie I : site web de la caisse d'épargne

Les chiffres 2018 cités sont susceptibles d'évoluer, l'exercice n'étant pas définitivement clos lors de la rédaction du DOB

Par contre l'automatisation du Fonds de Compensation pour la Taxe sur la Valeur Ajoutée (FCTVA) prévue à l'article 258 de la LFI 2019 est reportée.

La LFI 2019 a en effet instauré l'automatisation de la gestion du FCTVA en recourant à une procédure de traitement automatisé des données budgétaires et comptables, mais l'entrée en vigueur de cette réforme, initialement prévue en 2019, est reportée au 1^{er} janvier 2020 compte tenu de la complexité technique de sa mise en œuvre.

L'article 259 de la LFI 2019 concerne les mesures de soutien à l'investissement local du bloc communal.

Les dotations d'investissement allouées aux communes et EPCI s'élèvent à 1,8 milliards €.

Il s'agit de :

- La Dotation Politique de la Ville (DPV) de 150 millions € en 2019 ; le nombre de communes éligibles devrait passer de 180 à 199.
- La Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR) reste inchangée à 1 046 millions € en 2019.
- La Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL) s'élève à 570 millions € pour 2019 contre 615 millions € dans la LFI 2018.

Enfin dans la LFI 2019, 3 articles, qui semblent aller dans le sens d'un désengagement progressif mais certain de l'Etat quant à son rôle de partenaire dans la gestion des collectivités, attirent particulièrement l'attention. Il s'agit des articles 201, 242 et 243.

Ainsi l'article 201 de la LFI 2019 permet de confier à un ou plusieurs prestataires externes autres que le comptable public l'encaissement et le décaissement en numéraire des recettes et dépenses publiques ainsi que l'encaissement par carte bancaire.

Dans son article 242, la LFI 2019 prévoit l'expérimentation du Compte Financier Unique (CFU) à partir de 2020, pour une durée maximale de 3 ans, avec des collectivités qui se porteront volontaires. Le CFU a pour vocation de se substituer au compte administratif (CA) et au compte de gestion (CG) afin de permettre une simplification des processus administratifs et une meilleure sincérité des comptes en regroupant l'ensemble des informations comptables dans un seul document. Mais au-delà de ce qu'énonce l'article 242 pour justifier la substitution du CFU aux CA et CG, il faut probablement y voir la fin à moyen terme d'un grand principe de la comptabilité publique qui est celui de la séparation de l'ordonnateur et du comptable.

Cette réflexion tend à être confirmée par l'article 243 de la LFI 2019 qui prévoit, toujours à titre expérimental, la création des agences comptables. Dans la lignée du CFU, cet article permet à l'Etat de déléguer à une collectivité locale sa fonction de comptable public pour une durée de 3 ans reconductible.

II/ - TENDANCES BUDGETAIRES DE LA COMMUNE DE PIERREVERT

La commune de PIERREVERT, à l'instar de toutes les collectivités, a pour ligne de conduite de gérer de manière très stricte tout ce qui relève du fonctionnement. Elle mène donc, depuis 2014, une politique visant à réduire ses dépenses chaque fois que cela est possible, sinon à les contenir, et à optimiser les recettes autres que fiscales, le choix étant de continuer de ne pas contribuer à l'augmentation de la pression fiscale sur les administrés.

Le budget de fonctionnement 2019 sera donc encore et toujours un budget de rigueur dont les objectifs sont :

1- Le maintien d'un autofinancement net positif

2- Sans pour autant s'appuyer sur l'augmentation de la pression fiscale (pas d'augmentation des taux d'imposition)

3- Mais en s'appuyant toujours et encore sur les efforts de gestion de l'ensemble des services municipaux afin de continuer à faire baisser les charges générales.

1 - RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Il s'agit notamment du produit de la fiscalité directe locale, des dotations de l'Etat, des loyers et des recettes tirées des services communaux (cantine, accueil collectif de mineurs, temps d'activités périscolaires...).

La préparation du budget de fonctionnement en recettes se fera selon les projections suivantes :

- ✓ Une revalorisation des bases fiscales estimée à 2 % et le maintien des taux d'imposition actuels
- ✓ La baisse de 2% de la Dotation Globale de Fonctionnement par rapport à son niveau de 2018, soit 297 567€
- ✓ L'hypothèse d'un maintien du produit (c/70..., 75... : produits des services du domaine et ventes directes ainsi que les autres produits de gestion courante) perçus en 2018, soit 607 604€
- ✓ L'hypothèse d'un report à nouveau de 55 700€ sur 205 700€ dégagé au titre du résultat comptable. Ceci permettrait la capitalisation du résultat à hauteur de 150 000 € pour contribuer au financement des investissements engagés.

LA FISCALITE DIRECTE LOCALE

Produit provenant de la taxe d'habitation (TH), taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) et taxe foncière sur les propriétés non bâties (TFPNB) qui représente 61% des recettes de fonctionnement de la commune.

Produit fiscal 2016 :	2 260 619,00 €
Produit fiscal 2017 :	2 329 843,00 € (+3%)
Produit fiscal 2018 :	2 367 960,00 € (+1,64%)

En 2019, la prévision se fera sur l'hypothèse d'une augmentation des bases de 2%, soit : 2 415 320,00 €

LES CONCOURS DE L'ETAT

La principale dotation de l'Etat est la Dotation Globale de Fonctionnement (DGF).

En 2013, la dotation globale de fonctionnement était de :	644 136,00€
En 2017, la dotation globale de fonctionnement est de :	314 260,00€ (-51%)
En 2018, la dotation globale de fonctionnement est de :	303 957,00€

(-53% depuis 2013 et -3,3% de 2017 à 2018)

Malgré la pause annoncée quant à la baisse de la DGF en 2018, une diminution, bien que moindres que les exercices précédents, est toutefois constatée. Cette baisse est due à l'écrêtement fiscal qui s'applique à PIERREVERT en raison de son potentiel fiscal.

La LFI 2019 prévoit de maintenir les crédits dédiés au versement de la DGF à leur niveau de 2018. Néanmoins la commune devrait subir, selon l'estimation qui suit, une nouvelle baisse de 2% environ.

Estimation DGF 2019 :

- DGF 2018 :	303 957,00€
- Plus l'estimation de la part liée à la variation de la population (+64 habitants) entre 2018 et 2019 :	5 559,00€
- Moins l'estimation de l'écrêtement car le potentiel fiscal est supérieur au seuil déclencheur :	11 949,00€
- Montant estimé de la DGF 2019 :	297 567,00€

C'est ce montant qui figurera en recette prévisionnelle de fonctionnement au titre de la DGF 2019.

LES AUTRES RECETTES (Comptes à racine 70, 75)

Ce sont principalement les produits des loyers des immeubles et des régies, notamment celles relatives à l'Accueil Collectif de Mineurs (ACM) et à la restauration scolaire mais aussi ceux des redevances du domaine public.

En 2016, elles sont égales à	541 175,00€
En 2017, elles sont égales à	527 425,00€
En 2018, elles sont égales à	607 604,00 €

Ces produits qui, contrairement aux exercices précédents, connaissent un léger fléchissement en 2017(-2,5%) **repartent à la hausse en 2018 (+15%)**. Cette hausse provient des recettes des régies extra et périscolaire. En effet, la fréquentation de la restauration collective, des garderies et du centre de loisirs connaît une hausse conséquente (tarifs inchangés).

Ils seront inscrits au budget 2019 à l'identique du réalisé 2018.

En 2019, comme chaque année, les prévisions en recettes de fonctionnement seront prudentes.

Ce sont elles qui dicteront **le niveau des dépenses** pour les postes sur lesquels la commune a encore quelques latitudes pour réaliser des économies. Sur les autres postes, il faudra autant que possible tout mettre en œuvre pour contenir les dépenses à leur niveau de 2018 et sensibiliser chaque acteur de la vie locale à cette impérieuse nécessité.

2 - DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Les dépenses budgétaires de fonctionnement se composent notamment des charges de personnel, des subventions que la commune alloue à diverses associations et des autres dépenses (achats de fournitures, de matériel, de services, assurances, contrats de maintenance, d'entretien, de fournitures, de service, ...).

La ligne fixée en 2018 d'élaborer son budget en ayant prédéterminé la capacité d'autofinancement à dégager est reconduite en 2019.

En 2018, comme en 2017, la commune avait établi ses prévisions budgétaires avec comme point d'orgue la nécessité de dégager une CAF brute supérieure à l'annuité d'emprunt (241 000€) afin de conserver une capacité d'autofinancement nette.

En 2018, comme en 2017, cet objectif a été atteint.

La CAF brute s'élève à **296 702€**.

Le remboursement de la dette est égal à 240 746€.

La CAF nette est donc de **55 956€**

La volonté de la municipalité est de maintenir ce cap dans le cadre de la confection du budget 2019 : conforter les résultats obtenus, maintenir une CAF brute supérieure au remboursement de l'annuité de la dette et chercher encore à réaliser des économies en empruntant quelques pistes de nature à permettre une meilleure maîtrise de certaines dépenses (marchés à bons de commande et mutualisation de certains achats et/ou services au sein de DLVA).

CHARGES DE PERSONNEL (chapitre 012)

De 2016 à 2017, les dépenses de personnel ont augmenté de 2,8%.

De 2017 à 2018, elles croissent de 2,3%.

Le poste de dépenses relatif aux titulaires reste stable (-0,2%) malgré un nombre décroissant d'agents fonctionnaires, ce dernier se trouvant compensé par les revalorisations indiciaires et les avancements d'échelons et de grades.

Le poste de dépenses relatif aux non titulaires croit quant à lui de 25%. Ceci est notamment dû au personnel affecté à la restauration scolaire (+39% en 2018 par comparaison avec 2017) avec le remplacement d'agents titulaires en longue maladie et la nécessité d'augmenter le personnel de service en raison du nombre d'enfants (en moyenne 320 enfants par jour dont 110 élèves de l'école maternelle).

Cette augmentation provient aussi de la nécessité d'employer toujours plus d'animateurs pour faire face, dans le respect des quotas d'encadrement imposés, à la fréquentation croissante des services de l'extrascolaire et du périscolaire. La charge salariale de ce service a varié de 9% par rapport à 2017.

En outre, 2 agents spécialisés des écoles maternelles titulaires partis à la retraite en septembre 2017 et la création d'une cinquième classe de maternelle se sont traduits par l'affectation de

CC-20190215

Source partie I : site web de la caisse d'épargne

Les chiffres 2018 cités sont susceptibles d'évoluer, l'exercice n'étant pas définitivement clos lors de la rédaction du DOB

2 agents contractuels en qualité d'ATSEM dont les effets, en termes de poids salarial, se font sentir de manière pleine et entière pour la première fois en 2018.

Enfin deux agents contractuels ont été recrutés au service administratif en remplacement d'une part d'un agent muté pour lequel le recrutement d'un fonctionnaire n'a pas été possible et d'autre part d'un agent en maladie.

Si une augmentation de 2% reste une évolution maîtrisée du fait de l'évolution de carrière des agents, la municipalité entend, en 2019, agir aussi sur ce poste de dépenses dites incompressibles en menant une politique de gestion des effectifs rigoureuse : non remplacement de certains départs à la retraite, non remplacement systématique des agents absents, la maîtrise du poste des heures supplémentaires, une stricte adaptation du temps de travail, notamment des agents contractuels, aux besoins du service...

Une réflexion, plus générale, devra également être entamée quant à la durée effective de travail de chacun. Il y a là des gains de productivité et des économies à réaliser (durée effective de travail inférieure à la durée légale de travail). Ceci n'aura pas d'effet immédiat en 2019 car les mesures à prendre doivent être expliquées et concertées pour être comprises et acceptées mais ce travail est à mener et doit être démarré au sein des commissions paritaires entre collègue employeur et collègue employés.

LES SUBVENTIONS ET CONTINGENTS

Concernant les subventions, ce sont les aides financières que la commune attribue à différentes associations caritatives, culturelles et sportives. On constate une baisse continue de 2012 à 2014. Elle est notamment due à la nécessité de limiter les dépenses de fonctionnement. En 2015 toutefois, une augmentation est constatée qui se poursuit en 2016, du fait, notamment, de la nécessité d'accroître la subvention d'équilibre de l'association Pirouette-Cacahuète qui gère la crèche de PIERREVERT (subvention passée de 64 600 à 96 000€, soit +49% en 2016 et à 101 999€ en 2017, soit +6%). Dans le même temps l'enveloppe attribuée aux autres associations décroît -14,5% en 2016 et -9% en 2017). En 2018, ce poste de dépense est stable.

2014 :	110 128,00€ (- 18,7%)	43 828,00€ (hors subv crèche) (+11%)
2015 :	112 129,00€ (+1,8%)	47 563,00€ (hors subv crèche) (+8,5%)
2016 :	136 620,00€ (+22%)	40 620,00€ (hors subv crèche) (-14,5%)
2017 :	138 995,00€ (+1,7%)	36 996,00€ (hors subv crèche) (-9%)
2018 :	138 760,00€ (0%)	36 760,00€ (hors subvention crèche) (-0,5%)

S'il est le poste de dépenses sur lequel la commune pourrait réaliser quelques économies, l'exercice n'est pas forcément aisé.

CC-20190215

Source partie I : site web de la caisse d'épargne

Les chiffres 2018 cités sont susceptibles d'évoluer, l'exercice n'étant pas définitivement clos lors de la rédaction du DOB

En effet, la commune s'oblige à verser à la crèche, afin de maintenir cette activité, une subvention d'équilibre. Pour 2019, la demande de subvention d'équilibre de ce service à la population est de 130 000€ et en augmentation par rapport aux années précédentes de 27%.

En outre les demandes d'aide financière des autres associations sont aussi en augmentation.

Les contingents constituent l'enveloppe consacrée au financement des partenaires institutionnels. Elle est également appelée à augmenter. Cette projection tient compte de la progression du contingent à verser au Service Départemental d'Incendie et de Secours qui, assis sur le niveau d'inflation, passe de 99 000€ en 2018 à 102 000€ en 2019.

LES AUTRES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT (chapitre 011)

Il s'agit des achats de fournitures, matériels, des contrats de prestations de service, de maintenance, de frais de réparation, d'entretien, ...

Sur les deux derniers exercices, ces dépenses sont stables.

2015 :	816 001,00€
2016 :	836 086,00€ (+2%)
2017 :	854 335,00€ (+2%)
2018 :	854 071,00€ (-0,03%)

Le suivi rigoureux des dépenses de gestion courante a permis de les contenir à leur niveau de 2017 malgré une inflation 2018 de 1,85%, en augmentation par rapport à 2017 (+1%) et à 2016 (+0,2%).

Pour exemples :

La mise en œuvre, au 1^{er} janvier 2018, du marché des prestations de propreté des bâtiments communaux, de leur vitrerie et des fournitures associées (papier toilette, essuie-mains, produits ménagers, savons liquides, ...) a permis une diminution de 20% de cette dépense entre 2017 et 2018.

L'achat des fournitures administratives en 2018 a coûté 25% de moins qu'en 2017.

LES INTERETS D'EMPRUNT

2016 :	105 305,00€
2017 :	103 761,00€ (-1,5%)
2018 :	57 973,00€ (-44%)

CC-20190215

Source partie I : site web de la caisse d'épargne

Les chiffres 2018 cités sont susceptibles d'évoluer, l'exercice n'étant pas définitivement clos lors de la rédaction du DOB

Malgré de nouveaux emprunts souscrits au 31 mars et 30 avril 2018 (un emprunt à long terme sur 25 ans et 2 prêts relais sur 24 mois dans l'attente de la perception de subventions pour la construction du nouveau Centre Technique Municipal et l'aménagement paysager d'un espace public) et dont les échéances sont mensuelles, **les intérêts d'emprunt à rembourser ont baissé de manière conséquente (-44%)**. Cela s'explique notamment du fait de la restructuration de la dette en 2017 avec la renégociation des prêts souscrits auprès de la Caisse Régionale du Crédit Agricole et de la Caisse des Dépôts et Consignations (regroupement d'emprunts et taux revus fortement à la baisse) dont les effets se font pleinement sentir en 2018.

En conclusion, sur la section de fonctionnement, il convient de noter et de retenir qu'en 2018, alors que les recommandations de l'Etat aux communes étaient de limiter la hausse de leurs dépenses de fonctionnement à 1,2%, PIERREVERT a conduit une gestion qui lui permet d'afficher des résultats qui se situent au-delà desdites prescriptions, puisque les dépenses réelles de fonctionnement sont en baisse de 2% par rapport à 2017.

3 - SECTION D'INVESTISSEMENT

La dette, les recettes et les dépenses d'investissement sont les points examinés sous ce paragraphe.

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Elles se composent notamment des opérations d'ordre entre sections telles que le virement relatif à l'affectation du résultat et les dotations aux amortissements. Les autres recettes d'investissement sont le Fonds de Compensation de la Taxe sur la Valeur Ajoutée, les subventions et l'emprunt.

Le Fonds de Compensation de la Taxe sur la Valeur Ajoutée (FCTVA).

Le FCTVA assure aux collectivités territoriales pour leurs budgets qui ne sont pas assujettis au régime de la TVA, la compensation, à un taux forfaitaire (16,404% actuellement), de la TVA acquittée sur les dépenses d'investissement que sont les opérations d'équipement réalisées et intégrées dans le patrimoine de la collectivité pour y demeurer de manière durable.

Depuis l'exercice 2016, les dépenses de fonctionnement pour l'entretien de la voirie et des bâtiments publics sont éligibles au FCTVA. L'année 2017 est la première année qui enregistre les effets de cette mesure, ce fonds de compensation étant calculé sur la base des dépenses de l'année N-1.

En 2015, le FCTVA perçu est de : 164 535,00€

En 2016, le FCTVA perçu est de : 49 162,00€

CC-20190215

Source partie I : site web de la caisse d'épargne

Les chiffres 2018 cités sont susceptibles d'évoluer, l'exercice n'étant pas définitivement clos lors de la rédaction du DOB

En 2017, le FCTVA perçu est de : 45 740,00€

En 2018, le FCTVA perçu est de : 55 204,00€

La LFI 2019 prévoit une augmentation du taux de FCTVA de 0,7%. Si tel est le cas, le taux devrait passer à 16,5188%. Dans cette hypothèse et compte tenu des dépenses de fonctionnement et d'investissement éligibles, la prévision 2019 au titre du FCTVA s'établirait à 74 300€ au lieu de 73 800€ au taux actuel.

Il sera proposé d'inscrire au budget 2019 pour cette recette la somme de **74 000€**.

Les subventions attachées à certains équipements.

En 2017, les subventions perçues sont rares et d'un montant faible (9 000,00€).

En 2018, les subventions perçues sont en hausse (23 000€) mais restent faibles. Cela s'explique par le fait que les travaux d'équipement subventionnés et/ou bénéficiant d'un fonds de concours n'ont commencé qu'au cours du dernier trimestre 2018 et n'ont pas encore donné lieu au versement des aides financières obtenues.

Les subventions perçues en 2018 concernent :

- Les amendes de police pour 3 800€
- Le solde de la subvention de l'Etat obtenue pour la réhabilitation d'un logement social locatif de la commune pour 11 700€
- La subvention de l'Etat pour les travaux de réhabilitation du tableau "Le vœu de Louis XIII" pour 7 500€

En 2019, la commune percevra les premiers acomptes, au fur et à mesure de l'avancée des travaux et de leur paiement, sur le FRAT 2018 octroyé à hauteur de 180 000€ ainsi que sur le fonds de concours DLVA de 100 000€ (50 000€ en 2019 et 50 000€ en 2020) pour l'aménagement paysager de l'espace public des pourtours de la salle polyvalente. Elle percevra aussi la subvention de 200 000€ au titre de la DETR 2018 octroyée pour la première tranche du Centre Technique Municipal.

Des demandes de subventions sont en cours d'instruction pour la construction du futur Centre Technique Municipal 2^{ème} tranche (DETR 2019) et pour l'aménagement paysager des abords de la salle polyvalente (DETR 2019 également).

Seules les subventions dont la commune dispose des arrêtés attributifs seront inscrites en recettes d'investissement au budget.

L'emprunt

Lors du débat d'orientation budgétaire 2018 il avait été indiqué que la commune emprunterait au cours du 1^{er} trimestre 2018 afin de faire face aux dépenses d'investissement engendrées CC-20190215

Source partie I : site web de la caisse d'épargne

Les chiffres 2018 cités sont susceptibles d'évoluer, l'exercice n'étant pas définitivement clos lors de la rédaction du DOB

par la construction du Centre Technique Municipal et l'aménagement paysager d'un espace public autour de la salle polyvalente. Il a été demandé, début 2018, à l'organisme bancaire financeur de mobiliser ces emprunts un peu plus tard compte tenu du retard pris sur le démarrage de ces deux chantiers au regard du calendrier initial.

C'est ainsi que, conformément à ce qui a été écrit dans le rapport d'orientation budgétaire 2018, à ce même paragraphe, 3 emprunts ont été souscrits :

- Un prêt de 450 000€ sur une durée de 25 ans au taux de 1,72% souscrit le 1^{er} avril 2018
- Deux prêts relais de 350 000€ et 400 000€ sur 24 mois (tous deux renouvelables de 6 à 12 mois) au taux de 0,50% souscrits au 1^{er} mai 2018 et qui seront remboursés au moyen des subventions et fonds de concours à venir.

Evolution de la dette en capital

Endettement	2016	2017	2018
Montant	2 413 000,00€	2 241 000,00 €	3 200 000,00 €
Montant / habitant	630,00 €	585,00€	828,00 €

Parmi des communes de taille similaire au sein de DLVA, le taux d'endettement varie entre 1074€/habitant (Sainte-Tulle), 852€ par habitant (Oraison) et 807€ par habitant (Volx) –
Source : Données 2017 Finances locales –

L'endettement moyen par habitant des communes de même strate que PIERREVERT est de 847€ - *Source : AMF mise à jour de novembre 2017 -*

Au 31/12/2019, l'endettement de PIERREVERT sera de 2 996 000€, soit 775€ par habitant.

Au 31/12/2020, une fois les prêts relais remboursés, compte tenu de l'amortissement de la dette et sans autre nouvel emprunt, l'endettement de la commune sera ramené à 1 980 000€, soit 512€ par habitant.

Le remboursement de l'annuité de la dette en 2019 est égal à **262 000€**.

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

En 2018, les dépenses d'investissement, hors remboursement du capital des emprunts et opérations d'ordre, s'élèvent à **450 000€**.

Il s'agit :

- pour 136 000€ de dépenses relatives aux bâtiments de la commune (travaux de mise aux normes, insonorisation acoustique de la salle multi-activités du bâtiment écocitoyen et de la

CC-20190215

Source partie I : site web de la caisse d'épargne

Les chiffres 2018 cités sont susceptibles d'évoluer, l'exercice n'étant pas définitivement clos lors de la rédaction du DOB

cinquième classe de l'école maternelle, isolation thermique de l'école élémentaire, éclairage aux leds des courts de tennis, diverses acquisitions de matériels, ...),

- pour 135 750€ de dépenses relatives à l'acquisition de matériel informatique et de matériel roulant (un véhicule utilitaire et un engin de balayage et de désherbage mécanique évolutif, préventif et curatif en version désherbage zéro phyto),

- pour 116 100€ de dépenses relatives aux voiries et réseaux (Avenue de Rome, Chemin des rosiers, Avenue de Saint-Véran, Montée du château d'eau, aire de retournement, ...),

- pour 30 720€ de dépenses au titre des premiers acomptes de la maîtrise d'œuvre du Centre Technique Municipal et de l'aménagement paysager de l'espace public des pourtours de la salle polyvalente,

- pour 22 660€ de dépenses engagées dans le cadre du plan programmé des travaux d'accessibilité,

- et pour 8 770€ de dépenses d'études pour l'ilot de la Gaieté et l'enfouissement de containers.

Pour rappel :

- 2014 (Fin du BEC et de la Frache) : 1 202 000€
- 2015 (local PM, accès sécurisé aux TB, clim salle polyvalente, PLU...) : 375 100€
- 2016 (Ad'AP, Parking covoiturage, isolation thermique école) : 441 800€
- 2017 (Ad'Ap, travaux voirie, isolation thermique école, ...) : 440 000€
- 2018 (voir la liste ci-dessus) : 450 000€

En 2019, les dépenses d'équipement vont connaître une hausse conséquente avec le paiement des entreprises intervenant sur les trois programmes de travaux en cours : la construction du Centre Technique Municipal, le confortement des berges du Pont des Rochs avec le dévoiement du réseau pluvial et l'aménagement paysager d'un espace public aux abords de la salle polyvalente. Ces trois chantiers réalisés en 2019 représentent une dépense TTC totale de 2 650 000€.

Les travaux de construction du Centre Technique Municipal ont débuté en janvier 2019 pour une livraison en septembre – octobre 2019, ceux de l'aménagement paysager de l'espace public aux abords de la salle polyvalente démarrent début mars pour une durée annoncée de neuf mois et ceux du pont des Rochs commencent en avril et devraient être terminés en juillet 2019.

CC-20190215

Source partie I : site web de la caisse d'épargne

Les chiffres 2018 cités sont susceptibles d'évoluer, l'exercice n'étant pas définitivement clos lors de la rédaction du DOB

A cela s'ajouteront les programmes pluriannuels de travaux déjà entamés comme ceux relatifs d'une part au marché à bon de commande d'isolation thermique du groupe scolaire d'un montant maximum annuel de 42 000€ TTC et d'autre part aux Ad'Ap pour 78 000€.

III/ - PROGRAMMATION DES INVESTISSEMENT DE LA COLLECTIVITE

Rappel :

Lors du débat d'orientation budgétaire 2018, la plupart des opérations annoncées ont été soit menées à leur terme, soit sont en cours d'exécution :

- La tranche 2018 des travaux prévus dans le cadre du schéma de mise en accessibilité a été réalisée
- L'enfouissement des réseaux aériens avenue du Défens commencé en 2017 a été terminé comme prévu en 2018
- Les travaux d'éclairage des courts de tennis ont été réalisés
- Ainsi que les travaux de voirie et de la défense incendie
- Les travaux de construction du Centre technique municipal ont fait l'objet d'un ordre de service au 05/12/2018 avec démarrage effectif des travaux début janvier 2019 suite à la période de mise en route du chantier
- Le lancement du marché de travaux et la réalisation de la première tranche des travaux d'aménagement des pourtours de la salle polyvalente a pris du retard sur le calendrier initialement fixé ; les travaux dont il était prévu qu'ils débuteraient en 2018 ne seront effectivement lancés que début mars 2019 avec un mois d'installation et de mise en route du chantier en février 2019.
- Concernant les travaux du Pont des Rochs (Reprise des berges, réseau pluvial) pour lesquels la Société des Eaux de Marseille est le maître d'œuvre et avait prévu la réalisation des travaux au cours du dernier trimestre 2018, ils ont été retardés afin de suivre les prescriptions des services de l'Etat qui ont considéré cette période comme non propice.

En 2019, parmi les projets à continuer ou à engager, il y a :

- La tranche 2019 des travaux prévus dans le cadre du schéma de mise en accessibilité de la salle polyvalente, du dojo, de la Maison Pour Tous, ...
- Les travaux du Pont des Rochs (Busage et confortement des berges)
- La construction du Centre technique Municipal et son équipement
- L'aménagement paysager de l'espace public aux abords de la salle polyvalente
- L'enfouissement des réseaux aériens à la Vigneraie et rue du Din
- L'enfouissement des containers au niveau de la montée de la Couosto (ancien camping)
- La continuation des travaux d'isolation thermique du groupe scolaire
- La mise en sécurité du groupe scolaire (brises-vue, visiophone...)
- La réalisation de travaux de voirie (notamment la mise en conformité et sécurité des voiries d'accès au quartier du Quair)
- Mise en place d'un système informatisé et centralisé de pointage pour chaque service de la commune
- Etude énergétique du bâtiment de la mairie suivie des travaux nécessaires au chauffage et rafraîchissement de ces locaux.

2019 sera une année clé de la mandature 2014-2020 puisque les trois programmes de travaux (Centre Technique Municipal, Pont des Rochs et Aménagement paysager d'un espace public) vont voir le jour.